

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU 10 OCTOBRE 2023

Le conseil d'établissement, se réunit sur proposition et sous la présidence du chef d'établissement, M. Jean-Hugues Mota.

En raison de propositions de PROZAP programmés avant la fin de l'année civile, il est urgent de valider le budget prévisionnel de ces projets et en particulier le coût de participation des élèves.

Compte tenu de l'ordre du jour restreint, il est proposé de se réunir en visio-conférence. Ceux qui le souhaitent peuvent siéger en présentiel en salle de réunion.

11 membres à voix délibérative sur 18 sont présents à 16h15. Le quorum (10) étant atteint, la séance peut débuter.

La prise de notes et la rédaction du compte-rendu sont effectuées par Mme Paret, proviseure adjointe.

Présents : voir liste d'émargement

Excusés : Alain Nguyen, représentant des parents d'élèves
Sébastien Pollet, conseiller consulaire
Anne-Laure Vincent, poste diplomatique

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

Point 1	Adoption du projet d'ordre du jour
Point 2	Adoption du compte-rendu du conseil d'établissement de juin 2023
Point 3	Budget et coût de participation des PROZAP MUN (Phnom Penh) badminton (Jakarta)
Point 4	Questions diverses

Nombre de votants	11
Nombre de votes contre	0
Nombre d'abstention	0
Nombre de pour	11

Point 2 : Adoption du compte-rendu du CE du 22/06/2023

Reportée au prochain CE

Point 3 : Budget et coût de participation des PROZAP MUN (Phnom Penh) et badminton (Jakarta)

Présentation des projets, de leur budget prévisionnel et du montant de la participation demandé aux familles : MUN : 234 € Badminton : 495 €

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation, professeur d'EPS, procède à la lecture d'un courrier (pj en annexe) qui exprime le souhait que les élèves puissent participer à 2 voyages avec nuitée de la 6^{ème} à la 1^{ère}.

M. le proviseur rappelle que les voyages scolaires ont un impact important sur la continuité de l'enseignement non seulement pour les élèves participant mais surtout pour ceux qui ne partent pas. Cette raison se rajoute aux autres motifs qui justifient l'annulation de cours tout au long de l'année. Il s'agit donc, pour lui, de trouver un point d'équilibre ou une position de raison.

Il indique aussi que la limitation à un seul voyage pour les élèves de 1^{ère} et 1^{ère}, classes à examen, ne concerne que peu d'élèves, la plupart ne bénéficiant pas de proposition de voyage scolaire. Il appartient à ces quelques-uns de faire un choix. Quoiqu'il en soit, il n'y a pas d'obligation pour l'établissement/les enseignants d'organiser des voyages scolaires, par nature payants et non obligatoires.

La question de l'intérêt pour les élèves d'une pratique sportive dans le cadre de l'association sportive sans compétition est posée.

M. le proviseur rappelle que le sport scolaire ne saurait se réduire aux seules compétitions et encore moins aux seuls ProZAP sportifs. Pour autant, des possibilités existent localement avec les autres écoles internationales et les écoles vietnamiennes labellisées France Education. Il invite à exploiter cette piste.

Les représentants des parents d'élèves regrettent que le ProZAP Foot à Singapour ne soit pas présenté.

M. le proviseur indique que, mobilisés sur la coupe d'Asie pendant une semaine, les enseignants d'EPS doivent limiter leurs déplacements ProZAP. Concernant le foot, afin de sécuriser l'organisation du déplacement et la participation de l'établissement, il a été décidé de privilégier celui organisé à Hanoi.

Les représentants des élèves expriment leur opinion sur le sujet en indiquant que les compétitions sont pour eux un moteur de motivation, puis remettent une « pétition défendant le droit à deux ProZAP pour les 1^{ères} et Tle », « contre la règle de voyage Prozap qui indique que les élèves de Première et de Terminale sont limités à un PROZAP durant l'année scolaire 2023-2024 », daté e du 10/10/2023. Elle compte la signature de 80 élèves de 1^{ère} et 41 de Tle.

Un représentant des personnels d'enseignement et d'éducation évoque la complémentarité des projets sportifs et culturels.

Un membre du conseil fait remarquer que la limitation du nombre de participations des élèves pourrait entraîner l'annulation de certains projets de voyage.

M. le proviseur fait remarquer qu'actuellement les propositions de voyage ne permettent pas à tous les élèves de 1^{ère} et Tle de partir en voyage. S'il y a compétition entre les projets, c'est qu'ils ne sont proposés qu'à un nombre réduit d'élèves, souvent les mêmes. Il s'agit donc de s'interroger sur les critères de proposition ou de sélection des participants de façon à pouvoir s'adresser à davantage d'élèves.

Vote pour avis : adoption

	MUN	Badminton
Nombre de votants	14	14
Nombre de votes contre	1	1
Nombre d'abstention	5	5
Nombre de pour	8	8

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h20

Fait le 24 octobre 2023

Le secrétaire de séance

Elisa Paret



Le Président

Jean-Hugues Mota



A l'attention de M. le proviseur,

La direction nous a annoncé à la rentrée qu'elle souhaitait limiter le nombre de voyages avec nuitées (toutes disciplines confondus) à un seul par an pour les classes de 1ere et Terminale. Suite à cette décision, nous avons adressé le 16 septembre un courrier à M. Mota, afin de demander à ce que l'ensemble des élèves du LFI Duras puissent participer à 2 voyages par an, quel que soit leur niveau de classe. M. Mota a répondu par la négative lors du conseil pédagogique du 26 septembre.

Nous souhaitons ici réitérer notre demande.

Il semble important de rappeler que L'axe 2 de notre projet d'établissement, « le rayonnement de l'établissement », nous demande de promouvoir et développer le sentiment d'appartenance à l'AEFE, en participant aux projets emblématiques de la Zone Asie Pacifique ou encore en développant l'ouverture culturelle et sportive. Par ailleurs, l'axe 3 s'articule autour de la mission de faire de nos élèves des « *citoyens du monde, autonomes, engagés et responsables* ».

Ainsi, la décision de limiter les élèves de 1ere et Terminale à un seul projet avec nuitée dans l'année nous semble aller à l'encontre de ces objectifs. Les élèves seront obligés de faire une sélection drastique des projets auxquels ils souhaitent participer, et cela risque de limiter leur engagement dans certaines activités dont ces projets sont l'objectif ou l'aboutissement. Plusieurs projets pédagogiques risquent ainsi d'être annulés faute d'élèves pouvant y participer.

En tant que communauté éducative, il nous semble que les projets culturels et PROZAP s'accordent parfaitement avec les axes que le LFI Duras souhaite développer.

Comme nous pouvons le voir sur le tableau ci-dessous, sur les 12 établissements de la zone Asie Pacifique ayant partagés leur politique interne, le LFI Duras est le seul établissement à avoir fait ce choix.

Recensement sur la Zone Asie Pacifique

	Établissements	Commentaires
Établissements sans limite de nombre de participation aux voyages par élève	Bangkok	
	Jakarta	
	Hong Kong	
	Sydney	
	Singapour	2 hors voyages de niveau
	Vientiane	
	Phnom Penh	

Établissements limitant à 2 voyages maximum par élève	Kuala Lumpur	2 max à l'étranger
	Hanoi	
	Seoul	Élèves non prioritaires sur le 2 ^e PROZAP
	Shanghai	Élèves non prioritaires sur le 2 ^e PROZAP
Établissements limitant à 1 voyage par élève pour les classes de 1ere et Term et 2 pour les autres niveaux	Ho Chi Minh	

Nous pensons que ce choix risque de réduire le rayonnement du LFI Duras sur la Zone en limitant grandement notre participation aux différents projets emblématiques de l'AEFE, ce qui va à l'encontre de la politique de l'établissement.

Ces projets font en général partie des souvenirs les plus marquants que nous gardons de notre scolarité. Ils développent le respect, la tolérance et l'autonomie chez nos élèves et créent des liens inter degrés forts entre les élèves. Une des problématiques qui se posait l'année dernière concernant la difficulté à finir le programme avant les épreuves de spécialités au BAC qui se déroulaient au mois de mars ne se posera pas cette année, les épreuves de spécialités étant fin juin.

Enfin, comme ont pu le constater nos collègues de la zone, la scolarité ou l'orientation des élèves de classe à examens participant à plus d'un projet n'est pas impactée négativement. Pour certains de nos élèves, la participation à ce type de projets peut même faire la différence dans le choix de leurs dossiers de candidatures post-bac. En effet, certaines écoles ou universités particulièrement sélectives demandent à leurs candidats de justifier d'un engagement dans des projets pédagogiques et culturels.

Afin de s'aligner avec la politique des autres établissements de la zone et d'être en accord avec les axes du projet d'établissement, nous souhaitons que **l'ensemble des élèves du LFI Duras puissent participer à 2 voyages avec nuitée(s), sauf en cas de veto de l'équipe pédagogique (vie scolaire, timing du projet par rapport aux épreuves BAC et/ou blanches...)**. Les élèves souhaitant participer à un second PROZAP/voyage ne seront pas prioritaires.

Cordialement,

Les représentants du personnel au CE